



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service de l'Environnement et des Risques
Bureau Biodiversité Nature et Paysage

APPEL A CANDIDATURES

Renouvellement des lieutenants de louveterie dans le département des VOSGES – Circonscriptions n° 1, 5 et 23.

Les lieutenants de louveterie sont des personnes privées, collaborateurs bénévoles de l'administration.

Pour plus d'information, il est possible de se référer à la circulaire du 5 juillet 2011 relative aux lieutenants de louveterie ainsi qu'au site de l'association nationale de la louveterie : www.louveterie.com.

En vue du renouvellement de toutes les commissions de lieutenants de louveterie du département des VOSGES, **pour la période du 1er juin 2023 au 31 décembre 2024**, les candidats sont invités à transmettre leur dossier de candidature à la Direction départementale des territoires (DDT) des VOSGES, avant le **30 avril 2023**, délai de rigueur, par courrier :

**DDT des VOSGES
Bureau Biodiversité Nature et Paysage
22 à 26 avenue DUTAC 88026 EPINAL Cédex**

Conditions :

- être de nationalité française ;
- avoir moins de 75 ans ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- résider dans les VOSGES ou dans un canton limitrophe.

Dossier de candidature :

Il comprendra impérativement les pièces suivantes :

- une lettre de motivation, justifiant notamment des compétences cynégétiques du candidat ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- une photocopie de la carte d'électeur ;
- un justificatif de domicile ;
- une photocopie du permis de chasser, datant d'au moins 5 ans ;
- un certificat médical daté de moins de 2 mois attestant d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de la fonction de lieutenant de louveterie et notamment l'absence affections médicales et infirmités mentionnées à l'article R. 423-25 du code de l'environnement ;
- à porter leur commission et leur insigne pour justifier de leur qualité ;
- un curriculum vitae (facultatif).
- la déclaration de candidature (ci-jointe)

DECLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné, candidat aux fonctions de lieutenant de louveterie pour 5 ans à partir du 1er juin 2023

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

.....

atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale en matière de chasse, de pêche et de protection de la nature et m'engage pendant toute la durée de mon mandat :

- à entretenir, à mes frais, soit un minimum de quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier et du renard, soit au moins deux chiens de déterrage,

Adresse du chenil :

.....

- à porter la commission et l'insigne permettant de justifier de la qualité de lieutenant de louveterie ainsi qu'une tenue correcte composée d'éléments vestimentaires permettant d'identifier sa fonction et figurant dans la tenue de mission telle que définie à l'article 10 de l'arrêté du 14 juin 2010 modifié,
- à ne pas exercer d'activité pouvant entraîner des conflits d'intérêts ou une incompatibilité légale avec les missions de lieutenant de louveterie (agent chargé de la police de la chasse, garde particulier sur sa circonscription, fonction électorale dans le domaine agricole, forestier et cynégétique...),
- à informer dans le délai d'un mois la DDT des VOSGES de toute condamnation, retrait de permis de chasser ou de permis de conduire.

A, le

Signature